



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 8 mars 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 mars 2011

SEANCE DU 14 MARS 2011

PROTECTION ET ENTRETIEN DU MARAIS
POITEVIN - PIEGEAGE DE RAGONDINS -
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR
L'INSERTION AIPEMP

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 18 mars 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoint(s) :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Alain BAUDIN - M. Aurélien MANSART - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : - Mme Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel GENDREAU

**RISQUES MAJEURS ET
SANITAIRES**

**PROTECTION ET ENTRETIEN DU MARAIS POITEVIN - PIEGEAGE
DE RAGONDINS - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR
L'INSERTION AIPEMP**

Madame Nicole GRAVAT Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La prolifération des ragondins, espèce exogène qui s'est installée dans la vallée de la Sèvre Niortaise depuis les années 1980, pose un problème pour l'écosystème faunistique.

Il convient d'organiser des opérations de piégeage périodiques afin de réguler les populations de ragondins, espèce originaire d'Amérique du Sud, classée nuisible par arrêté préfectoral du 4 août 2010, n'ayant pas de prédateur connu sous nos latitudes.

Il est ici rappelé que les opérations de lutte chimique par dissémination d'appâts empoisonnés sont désormais strictement interdites en Deux-Sèvres.

Il est bien entendu qu'une opération de cette nature ne peut être envisagée que coordonnée à l'échelle de l'ensemble du marais concerné par la prolifération des ragondins.

C'est pourquoi en 2005, le Préfet des Deux-Sèvres a été amené à prendre un arrêté par lequel il confie à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) la coordination des opérations de lutte collective.

Compte tenu de la spécificité de ce type d'opération, de l'intérêt qu'elle présente pour la préservation de l'écosystème, et du souhait exprimé par les partenaires de faire intervenir une structure impliquée dans l'économie sociale et solidaire, la FDGDON s'est associée avec le centre socio-culturel de Mauzé sur le Mignon pour constituer l'AIPEMP, association pour l'insertion dont l'objet statutaire est de réaliser des interventions d'intérêt général sur le marais en faisant appel à un public en difficulté d'insertion.

Par conséquent, depuis 2006, chaque commune concernée par la nécessité de la lutte contre la prolifération des ragondins, est invitée à conventionner avec l'AIPEMP pour lui permettre d'assurer la dite mission. Le montant annuel de la participation pour notre commune a été chiffré à 12 485 € au titre de la participation pour l'année 2011. Cette participation est équivalente à celle attribuée en 2008, 2009 et 2010.

Les piégeages réalisés depuis plusieurs années ont permis de limiter nettement la présence de ragondins et rats musqués au niveau de la cale du Port et sur les berges de la Sèvres au centre-ville (Pré Leroy, CAC).

Les crédits seront inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention entre la Ville de Niort et l'AIPEMP pour permettre le bon déroulement de la campagne annuelle de piégeage de ragondins sur la Sèvre Niortaise et les marais qui en dépendent ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser la subvention de 12 485 € au titre de l'année 2011.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Nicole GRAVAT